

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

# **DEMANDE DE DÉMOLITION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de Démolition le jeudi 4 avril 2019 à la Mairie**, 7 rue Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le Comité de Démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

#### **BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:**

**ADRESSE VISÉE : 1552, RANG DE LA RIVIÈRE NORD**

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 4 046 972 du 1552, rang de la Rivière Nord, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de M. Daniel Deguire.

#### **OPPOSITION**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 22<sup>e</sup> jour du mois mars 2019.

(original signé)

Nicole Renaud

Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim